

LE PETIT-DUC

LE JOURNAL DES PARENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ORÉE-DU-PARC

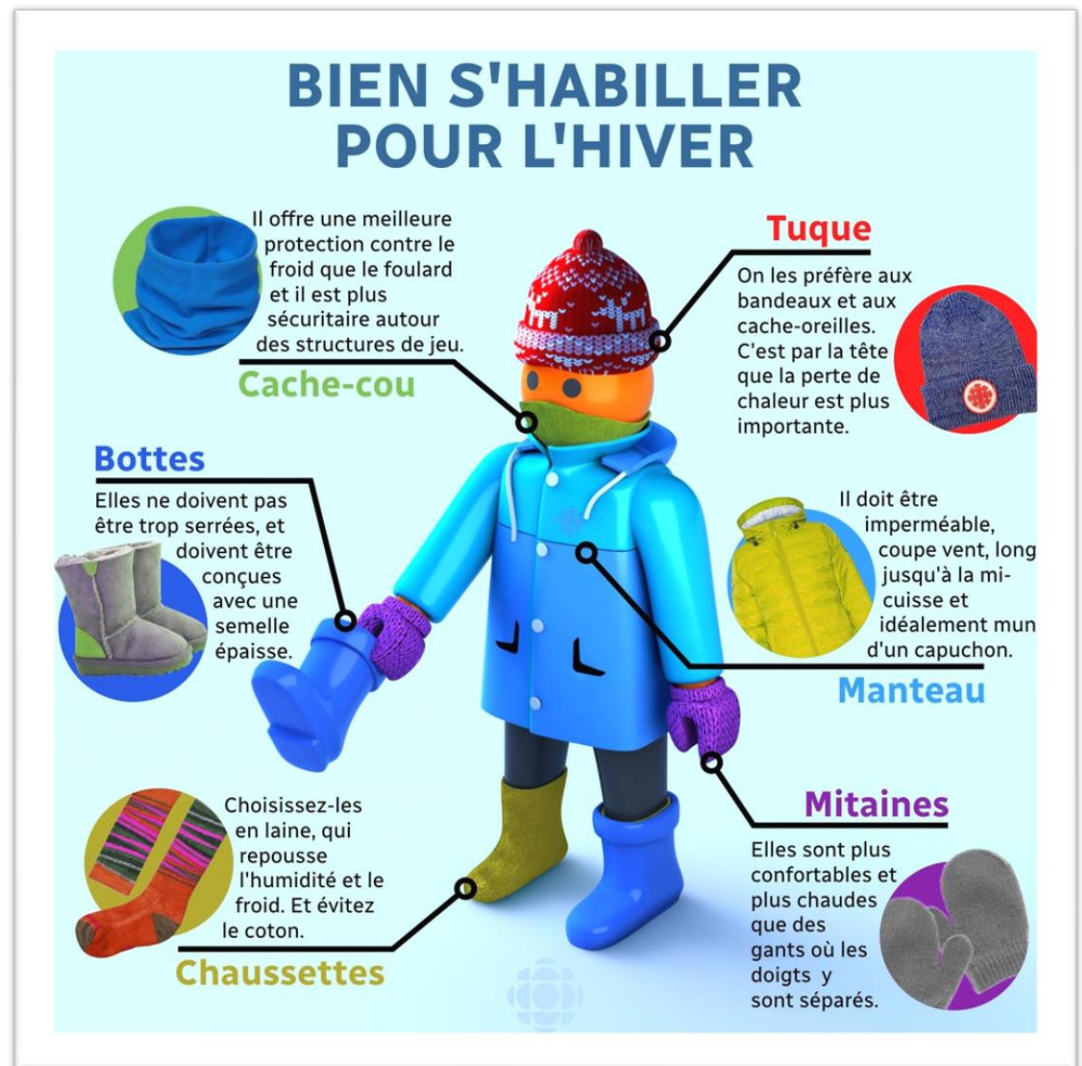
Le mercure est en baisse, c'est le temps des vêtements chauds!

Le temps froid, la neige, la glace et le verglas sont de nouveau parmi nous. Qu'à cela ne tienne, l'école ne se laisse pas intimider par les températures froides et nous comptons profiter de ces nouvelles conditions pour bénéficier de tout ce que notre extraordinaire environnement peut nous offrir. Ainsi, il est essentiel que tous les enfants soient habillés en fonction de la température tous les jours. Nous vous rappelons que beau temps, mauvais temps, les enfants passent 2 récrés par jour à l'extérieur en plus d'un 40 minutes sur l'heure du dîner. De plus, en hiver, plusieurs cours d'éducation physique ont lieu à l'extérieur.

À partir d'aujourd'hui et jusqu'à ce que les températures redeviennent plus clémentes, tous les élèves doivent avoir, à l'école, l'équipement nécessaire pour affronter les températures plus fraîches :

- Le manteau d'hiver
- Les bottes
- Tuques
- Mitaines ou gants
- Foulard ou cache-cou

Les pantalons de neige sont obligatoires pour les élèves du préscolaire à la 4^e année **dès qu'il y a accumulation de neige au sol**. Pour les élèves de 5^e et 6^e année, ils sont facultatifs lors des récréations, mais obligatoires lors des cours d'éducation physique.



Proposition de résolution pour 2024 : être ponctuel à l'école.

Petit rappel de la politique des retards en place à l'école :

Au primaire, les retards ne sont pas la responsabilité de l'élève, c'est le parent qui est responsable de prendre les moyens pour déposer son enfant à l'heure à l'école. C'est la raison pour laquelle notre politique de retard comporte 3 objectifs :

- 1) sensibiliser le parent à la problématique
- 2) travailler avec le parent à la recherche de solutions pour minimiser les retards
- 3) limiter l'impact des retards sur l'apprentissage des autres élèves de la classe

Dans cette optique les retards sont comptabilisés mensuellement.

Après 3 retards dans le même mois : Envois d'une lettre d'information aux parents

Après 5 retards dans le même mois : Convocation des parents à une rencontre avec la direction

Pour tout retard subséquent dans le mois : L'élève est gardé à l'agora jusqu'au début de la prochaine période d'apprentissage. Il perd donc du temps d'apprentissage qui ne sera pas repris par l'enseignant.

Depuis la mise en place de la politique en septembre 2023, nous avons observé une diminution du nombre de retards le matin. Bravo à tous !

Horaire d'ouverture des portes de la cour d'école :

Le matin la porte de la cour d'école ouvre à 8h50 précise et se referme à 8h58 puisque les élèves devraient être assis en classe prêts à travailler pour 9h00.

En hiver, prévoyez arriver sur la cour pour 8h55 de manière à laisser le temps à votre enfant de se déshabiller avant 9h00.

Tous les élèves se présentant à la porte de la cour après 8h58 seront considérés en retard et seront dirigés vers le secrétariat.



Un mot de VOTRE Organisme de Participation des Parents

Les parents bénévoles de l'OPP vous saluent! Les parents souhaitant s'impliquer sont les bienvenus tout le long de l'année scolaire. N'hésitez pas à rejoindre Cécile via ce courriel : opporeeduparc@gmail.com

Objets perdus :

Saviez-vous que les objets perdus sont conservés dans l'agora (entrée principale de l'école)? Votre enfant a perdu ses mitaines, sa boîte à lunch, ou même son manteau? Allez y jeter un coup d'œil! Les objets sont d'abord conservés dans une armoire près de l'administration, puis sont exposés dans l'entrée sur des tables et supports. C'est l'OPP qui se charge de classer et d'exposer les objets. La quantité d'objets perdus est importante. C'est pour cette raison que le 2 février, les objets accumulés jusqu'à maintenant seront donnés à un organisme.

Cinéma de Saint-Valentin :

Un film sera présenté dans le gymnase de l'école le vendredi 16 février à 19h00. Les parents, frères et sœurs sont les bienvenus également! Du popcorn sera fourni gratuitement sur place! L'activité est gratuite. Nous suggérons une contribution volontaire de 1\$ par personne. L'argent amassé sera utilisé par l'OPP pour de futures activités.

Aide aux devoirs :

En attendant la mise en place d'un programme officiel d'aide aux devoirs, nous vous invitons à consulter le site internet alloprof, sur lequel des fiches d'apprentissage et des exercices sont disponibles. Des enseignants peuvent même répondre à des questions gratuitement à l'intérieur de certaines plages horaires. <https://www.alloprof.qc.ca/>

Bibliothèque :

Plusieurs bénévoles de l'OPP contribuent actuellement à la plastification et au catalogage des livres de la bibliothèque de l'école. Toute aide additionnelle est la bienvenue. L'objectif est d'avoir une bibliothèque prête pour la rentrée 2024!

Sécurité aux abords de l'école

La sécurité des enfants est une préoccupation pour tous. Pour ceux qui viennent en voiture déposer leurs enfants, voici quelques consignes à observer :

- Soyez prudent lors de votre arrivée et départ.
- Évitez de stationner en double.
- Respectez la limite de vitesse de 30 km/h.
- Évitez d'exécuter un U-turn sur la rue Jean-Chevalier.
- L'exécution d'un U-turn au bout de la rue près de l'entrée du parc Angrignon est également à éviter, car ceci crée des situations dangereuses.

Un grand merci pour la collaboration de tous!

Infos service de garde

ADRESSE COURRIEL

Veillez prendre note que notre adresse courriel a changé. Désormais, vous devez nous écrire à servicedegarde.ecoledeloree-du-parc@csmb.qc.ca

DÉPART DES ÉLÈVES INSCRITS AU SERVICE DE GARDE

Les membres du personnel du service de garde et de surveillance des dîneurs doivent s'assurer que chaque élève quitte le service avec son parent ou toute autre personne autorisée à venir le chercher, à moins que ce parent ait consenti, par écrit, à ce que celui-ci retourne seul à la maison. **La personne autorisée doit être inscrite au dossier de votre enfant avant que celle-ci se présente pour venir chercher votre enfant.** Vous pouvez vous procurer le formulaire « Ajout de personnes autorisées » à l'accueil du service de garde.

Pour des raisons de sécurité, lorsque la personne autorisée à venir chercher l'enfant n'est pas connue du personnel, une pièce d'identité sera demandée.

Le personnel du service de garde et de surveillance des dîneurs ne peut pas laisser un enfant partir seul à la suite d'un appel téléphonique ou d'un message par courriel de la part du parent.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE À VENIR

2 février 2024 : Dans l'Univers de Griffon (Activac)

La lettre d'invitation a déjà été envoyé par courriel. Des formulaires sont disponibles à l'accueil du service de garde.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES ?

Pour toutes questions ou commentaires concernant le service de garde, nous vous prions de vous adresser à la technicienne en service de garde Mme Johanne Sabourin. Vous pouvez la joindre par téléphone au 514-748-4644 poste 3 ou par courriel servicedegarde.ecoledeloree-du-parc@csmb.qc.ca

Nous vous invitons également à consulter le guide des règles de fonctionnement du service de garde et de surveillance des dîneurs.

RAPPELS

Plan de rattrapage

L'école s'affaire actuellement à regrouper les ressources nécessaires et à identifier les besoins de notre milieu afin de mettre en branle la version locale du plan de rattrapage annoncé par le ministère.

Différentes formes de soutien seront proposées en fonction des différents besoins des élèves. Les parents dont les enfants auront été ciblés pour du tutorat en dehors des heures de classe seront contactés au courant de la semaine prochaine.

Chaussures d'intérieures

Puisque tous les élèves doivent désormais porter leurs bottes sur la cour, il est important de prévoir une paire de chaussures pour l'intérieur de l'école. Idéalement, ces chaussures devraient rester à l'école le weekend afin d'éviter à Mme Érika de devoir vous rappeler pour vous faire revenir à l'école porter les chaussures oubliées.

Rencontre de parents bulletin 1

La grève ayant empêché la tenue de notre première soirée de parents, les enseignants ont accepté de la remettre au calendrier.

Vous serez invité cette semaine par vos enseignants à compléter le formulaire vous permettant de réserver une plage de disponibilité pour votre rencontre.

Toutes les rencontres auront lieu dans la semaine du 29 janvier. La soirée du 1^{er} février et l'avant-midi de la journée pédagogique du 2 février y seront également consacrés.

Reprise des activités parascolaires

Le bloc 1 du parascolaire a repris cette semaine Si votre enfant était inscrit avant la grève, il aura le privilège de reprendre les semaines manquées dans les prochains jours. Les inscriptions pour le bloc 2 suivront également. Soyez attentifs aux envois courriels ainsi qu'au site internet de l'école.

Le bloc d'hiver d'activités Éduc-Action débutera le 5 février prochain. La date limite pour procéder à l'inscription de votre enfant est le 26 janvier. Consultez le site internet de l'école pour les détails de la programmation d'hiver ainsi que le lien d'inscription.

<https://oreeduparc.ecolelasalle.com/parascolaire/>